Réunion du Conseil Scientifique de l'ED SVSAE
le 10/12/2021 à 14 h (en présentiel)

Etaient présents :

ALRIC Monique
BIDET Yannick
BLANC Fabienne
BLANQUET-DIOT Stéphanie
BOISSEAU Nathalie
CASSAR-MALEK Isabelle
DALLEL Radhouane
DARDEVET Dominique
DUFOUR Damien
JULIEN Jean-Louis
LANGIN Thierry
LEGUE Valérie
LOBACCARO Jean-Marc
MOREL Laurent
MOULIN Mélanie
NICOLAS Emmanuel
PEREZ Pascual
PICON-COCHARD Catherine
RIOS Laurent
SIVIGNON Adeline
VERNET Patrick

Absents excusés :

AUTISSIER Roxane
CLAVELOU Pierre
FORESTIER Christiane
GERARD Jean-François
HUGO Emmanuel
MICHAUD Philippe
MONROSE Mélusine
PREVOTEAU Hervé
REY-CADILHAC Lucille
SIME N'GANDO Télesphore

Procurations :

MICHAUD Philippe et PREVOTEAU Hervé donnent pouvoir à ALRIC Monique
BAILLY Xavier donne pouvoir à PICON-COCHARD Catherine
REY-CADILHAC Lucille et AUTISSIER Roxane donnent pouvoir à DUFOUR Damien

THEMES ABORDES

1. Modification de membres au sein de l'ED SVSAE (Direction de Laboratoire et Nouveaux membres du conseil Scientifique)

1.1 Changement de direction d'un laboratoire

- Laboratoire ACCePPT :

- **Philippe VORILHON** remplace Brigitte VENNAT à la direction du laboratoire ACCePPT.

Le listing des directeurs de laboratoires appartenant à l'ED SVSAE est modifié.

1.2 Remplacement de membres du Conseil Scientifique de l'ED SVSAE

- Suite au changement de direction au sein de l'Institut SVSAE :
- **Jean-Marc LOBACCARO**, Directeur de l'institut SVSAE, remplace Vincent SAPIN

- Suite au changement de gestionnaire de l'ED SVSAE :
- **Mélanie MOULIN**, Gestionnaire de l'ED SVSAE, remplace Rita BOUZABOUNE

Ces deux modifications ont été acceptées à l'unanimité.

1.3 Proposition d'un nouveau membre au Conseil Scientifique de l'ED SVSAE

A sa demande, Vincent Xavier ne fait plus partie du CS depuis son départ en retraite. Il est proposé de faire entrer un représentant de la société Théa au CS. Monique Alric se charge de faire cette demande auprès de Théa.

1.4 Renouvellement des doctorants (élections) au Conseil Scientifique de l'ED SVSAE

Monique ALRIC rappelle que les doctorants sont élus pour 2 ans au CS. Elle remercie les doctorants sortants pour leur participation très active aux différentes réunions de travail et précise que les élections auront lieu les 15 et 16 décembre 2021.

L'arrêté de l'UCA précisant les nouveaux doctorants élus pour deux ans est joint à ce compte-rendu.

2 Demande de Rattachement à l'ED SVSAE de Franck JABOT

Franck JABOT fait partie du laboratoire « Ingénierie pour les Systèmes Complexes », laboratoire de l'INRAe rattaché à l'ED SPI mais les activités de Franck JABOT sont orientées depuis très longtemps

vers l'écologie. A titre dérogatoire, une demande de rattachement de Franck JABOT à l'ED SVSAE a été étudiée par la direction de l'ED et la Vice-Présidente de l'UCA. L'avis est favorable et il a été soumis au vote du CS de l'ED.

Vote favorable à l'unanimité.

3 Etat d'avancement de la participation de l'ED SVSAE au projet de la Revue d'Auvergne

Patrick VERNET présente l'avancement du projet. Quatre articles rédigés par 4 docteurs de l'ED récemment diplômés (Clara DOUADI, Lia LAMACQUE, Charlène ROUSSEL et Anna SONTHEIMER) ont été soumis à la Revue. Ces 4 auteurs ont tous été sélectionnés pour le Prix du Jeune Chercheur de la Ville de Clermont et Anna SONTHEIMER a été lauréate de ce Prix en 2020. Chaque article sera préfacé par la direction du laboratoire concerné. L'ED SVSAE est présentée dans un article de synthèse en préambule de ces 4 contributions. Si les délais sont respectés, la Revue sera dévoilée lors de la cérémonie des écharpes du 18 février 2022.

4 Nouvelle formulation d'un alinéa du Règlement Intérieur de l'ED SVSAE

Suite à une modification administrative d'un article du RI de l'ED, il est proposé de revenir à l'ancienne formulation correspondant aux pratiques de l'ED.

Dans la section II : Politique de recrutement et de sélection des doctorants ; Article 14 : Recrutement ; Alinéa 2 Campagne de recrutement pour les autres types de financements, le point 3 est modifié de la façon suivante « Les jurys d'auditions examinent les dossiers des étudiants ayant obtenu *a minima* une mention AB ou équivalent, qui doivent également fournir le classement de leur M2 ou équivalent ».

Une discussion s'est engagée concernant la moyenne minimale de 12/20 en Master 2 pour poursuivre en doctorat.

Suite à cette discussion, la modification est proposée au vote.

Après vote, cette proposition est approuvée.

5 Modalités d'attribution des allocations de recherche UCA

La première partie de la discussion ayant déjà eu lieu lors du dernier CS (juillet 2021), Patrick VERNET rappelle les objectifs de ce travail et les conclusions précédentes.

Pour rappel :

- une formule mathématique permet de classer tous les candidats à partir de leur cursus de Master (classement C1), éventuellement modifié si parcours remarquable (major de promotion, séjour de longue durée à l'étranger...)

- l'audition lors du concours permet de générer un nouveau classement C2 (indépendant de C1) correspondant à la prestation orale

- une pondération de ces 2 classements est ensuite effectuée : 1/4 pour le cursus (C1) et 3/4 pour l'oral (C2)

- et enfin un classement définitif, issu de la pondération permet de déterminer les lauréats du concours

L'application *a posteriori* de ces éléments aux candidats du concours 2021 montre que :

- l'ensemble des données est disponible pour les candidats clermontois mais rarement pour les Masters extérieurs qui se retrouvent de fait pénalisés.

- la prise en compte du cursus initial entraine des modifications du classement final au concours.

Après discussion, il est retenu que l'expérimentation de ce mode de sélection va se poursuivre sur 2 ans avant d'en dresser un bilan complet.

Toutefois, l'analyse quantitative du cursus initial sera mise en œuvre dès le concours 2022. Elle permettra de faciliter le travail de sélection du bureau et de fournir des indicateurs pour limiter à 30 le nombre de candidats retenus pour l'oral.

Il est convenu que les critères d'évaluation du jury d'audition du concours de l'ED seront dans un souci de transparence communiqués en amont aux candidats retenus.

6 Subventions de fin d'année aux unités de recherche

L'école doctorale a décidé d'allouer une subvention de 600 euros aux laboratoires qui ont répondu pour fin 2021. Cette dernière devait être justifiée de l'une ou l'autre des 4 conditions suivantes : participation à des frais engendrés pour l'organisation d'une conférence scientifique, formation spécifique pour un ou des doctorants, frais de congrès pour un ou des doctorants, frais de publication dans un journal pour une publication de doctorant(s) en premier auteur.

7 Questions diverses

7.1. Les dates du concours 2022 de l'ED sont discutées. Certains membres demandent de retarder les dates afin de permettre à plus de candidats non clermontois de pouvoir postuler tout en maintenant des dates suffisamment précoces pour ne pas engendrer le départ de trop d'étudiants clermontois vers d'autres écoles doctorales (raison pour laquelle il avait été demandé, il y a quelques années, d'avancer les dates de concours).

7.2. Valérie LEGUE suggère l'idée que les représentants des Masters viennent rencontrer les représentants de l'école doctorale pour connaître le fonctionnement et inversement. La mise en place de ces échanges sera étudiée sur l'année en cours.

7.3. Monique ALRIC propose que les membres qui ne peuvent pas se rendre disponibles à la majorité des réunions opérationnelles de travail du bureau puissent être remplacés par de nouveaux membres. Cette proposition a été approuvée par le CS.

7.4. Monique ALRIC alerte sur le nombre important d'abandons, de mal être chez les doctorants dans cette période de crise sanitaire. Certains doctorants se plaignent d'un suivi moindre avec leur directeur de thèse. Il est proposé de créer un groupe de management entre encadrants pour accompagner au mieux les doctorants.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil se termine à 16h25.

Mélanie MOULIN,	Monique ALRIC,	Patrick VERNET,
Gestionnaire de l'ED SVSAE	Directrice de l'ED SVSAE	Directeur-Adjoint de l'ED SVSAE